

Rapport d'investigation du coroner

Loi sur les coroners

à l'intention des familles, des proches et des organismes POUR la protection de LA VIE humaine

> concernant le décès de 2023-06080

Le présent document constitue une version dénominalisée du rapport (sans le nom du défunt). Celui-ci peut être obtenu dans sa version originale, incluant le nom du défunt, sur demande adressée au Bureau du coroner.

Me Karine Spénard

Édifice Le Delta 2 2875, boulevard Laurier, bureau 390 Québec (Québec) G1V 5B1 Téléphone : 1 888 CORONER (1 888 267-6637)

Télécopieur : 418 643-6174 www.coroner.gouv.qc.ca

BUREAU DU CORONER		
2023-08-15	2023-06080	
Date de l'avis	N° de dossier	
IDENTITÉ		
Prénom à la naissance	Nom à la naissance	
56 ans	Féminin	
Âge	Sexe	
Montréal	Québec	Canada
Municipalité de résidence	Province	Pays
DÉCÈS		
2023-08-15	Montréal	
Date du décès	Municipalité du décès	
Domicile		
Lieu du décès		

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

Mme a été identifiée visuellement par un proche sur les lieux de son décès.

CIRCONSTANCES DU DÉCÈS

Un rapport du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) indique que le 15 août 2023 vers 14 h, Mme annonce qu'elle va faire une sieste et demande à un proche de la réveiller un peu plus tard. Elle s'éveille toutefois d'elle-même, va prendre une collation, puis retourne dormir en demandant à son proche de la réveiller vers 17 h 15.

À 17 h 28, ce dernier se rend à la chambre et trouve alors Mme inanimée. Il compose immédiatement le 9-1-1 puis débute des manœuvres de réanimation, reprises par les premiers répondants à leur arrivée vers 17 h 32.

Les paramédics prennent ensuite la relève mais Mme ne reprend malheureusement pas conscience. Son décès est officiellement constaté à distance par un médecin d'Urgences-santé à 19 h 12.

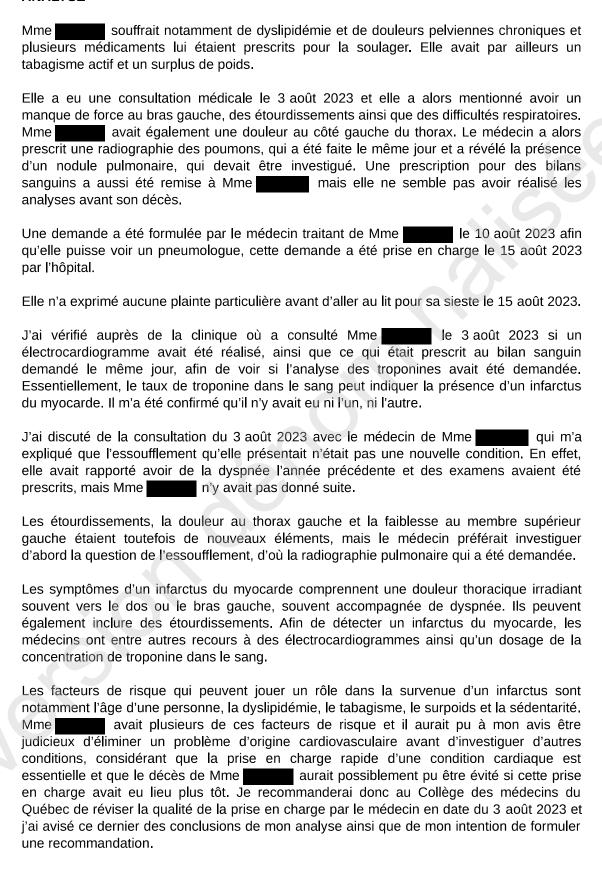
Aucune trace de lutte ou de violence n'est trouvée autour de Mme

EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES

Une autopsie a été faite le 21 août 2023 à l'Institut de cardiologie de Montréal. Dans son rapport, le pathologiste constate la présence d'un infarctus aigu du myocarde, datant histologiquement de quatre à douze heures. Il note par ailleurs une cardiomégalie, une hypertrophie ventriculaire gauche légère et de l'athérosclérose coronarienne sévère. Aucune autre lésion contributive au décès n'a été observée.

Des analyses toxicologiques ont été pratiquées au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale à Montréal. L'alcoolémie était négative et aucune substance en lien avec le décès de Mme n'a été détectée, bien que plusieurs substances qui lui étaient prescrites aient été trouvées dans les milieux biologiques.

ANALYSE



CONCLUSION

Mme est décédée d'un infarctus aigu du myocarde.

Il s'agit d'un décès naturel.

RECOMMANDATION

Je recommande au Collège des médecins du Québec de :

[R-1] Analyser la qualité de la prise en charge et des actes médicaux posés le 3 août 2023 par le médecin consulté par la personne décédée et, le cas échéant, de mettre en place les mesures appropriées pour améliorer la prise en charge dans de pareilles circonstances.

Je soussignée, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, les causes, les circonstances décrits ci-dessus ont été établis au meilleur de ma connaissance, et ce, à la suite de mon investigation, en foi de quoi j'ai signé, à Montréal, ce 18 juin 2024.

Me Karine Spénard, coroner